

Le RQAP a 10 ans

BULLETIN STATISTIQUE

Quelque
16 G\$
versés à plus
d'un million
de prestataires
depuis 2006.

Près de
750 000
naissances
ayant donné lieu à
des prestations du
Régime depuis 2006.



Le RQAP remplace les prestations de maternité, parentales et d'adoption qui étaient offertes par le **Régime fédéral d'assurance-emploi (RAE)** aux résidents du Québec avant 2006.

1^{er} janvier

Le RQAP accueille ses premiers prestataires

31 janvier

Après un mois d'opération, le RQAP accueille son 5000^e poupon

23 mars

Première fratrie de 3 enfants couverte par le Régime

23 décembre

Bienvenue au 10 000^e travailleur autonome admis au Régime

15 septembre

Les familles s'agrandissent: première famille de 5 enfants-RQAP

26 octobre

Naissance du 500 000^e poupon-RQAP

1^{er} janvier

**Le RQAP
a 10 ans!**

28 septembre

Déjà 5000 adoptions couvertes par le Régime

17 février

Le cap du millionième prestataire est franchi

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016



**Léa a 10 ans
Le RQAP aussi**





Québec 

LE RQAP, C'EST...

Un régime de remplacement de revenu destiné aux **salariés** et aux **travailleurs autonomes** qui désirent prendre un congé entourant la venue d'un enfant.

Des prestations de paternité dédiées **exclusivement aux pères**.

Deux choix de régime distincts.

TYPE DE PRESTATIONS	RÉGIME DE BASE		RÉGIME PARTICULIER	
	NOMBRE DE SEMAINES	REMPLACEMENT DE REVENU	NOMBRE DE SEMAINES	REMPLACEMENT DE REVENU
MATERNITÉ 	18	70%	15	75%
PATERNITÉ 	5	70%	3	75%
PARENTALES  (partageables entre les parents)	7 } 37	70%	25 } 28	75%
	25	55%		
ADOPTION  (partageables entre les parents)	12 } 37	70%	28	75%
	25	55%		

\$ Un revenu maximal assurable de **71 500 \$** en 2016.

Un taux de remplacement de revenu variant entre **55%** et **75%**.

**DANS LES
AUTRES
PROVINCES**

- L'adhésion des **travailleurs autonomes** est **optionnelle**.
- Une seule option** de régime est offerte.
- Le taux de remplacement de revenu est de **55%**.
- Absence de prestations exclusives au père.
- Le revenu maximal assurable est de **50 800 \$** en 2016.



LES NAISSANCES ET LES ADOPTIONS COUVERTES PAR LE RÉGIME

NAISSANCES AU QUÉBEC ET NAISSANCES-RQAP

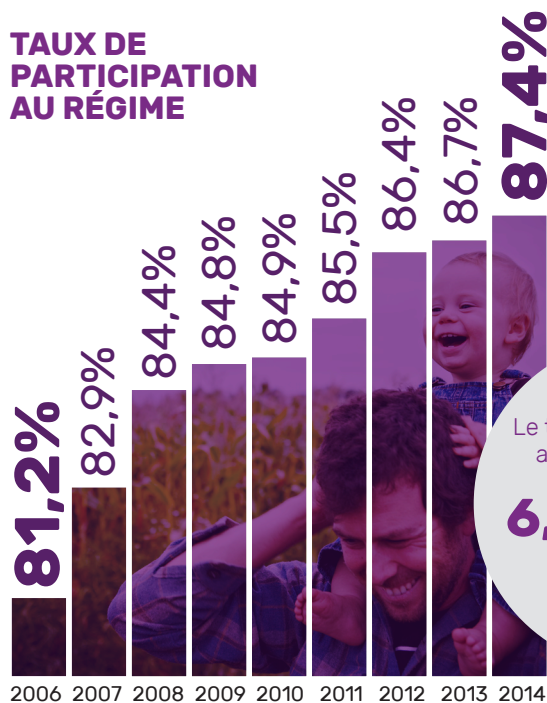
2006	66 529	81 962
2007	69 987	84 453
2008	74 171	87 865
2009	75 415	88 891
2010	75 086	88 436
2011	75 772	88 618
2012	76 839	88 933
2013	76 785	88 600
2014	76 621	87 700

■ Naissances-RQAP ■ Naissances au Québec (ISQ)

De 2006 à 2009, le nombre de naissances au Québec a augmenté de **plus de 8 %** et s'est stabilisé à environ **88 500 naissances** par la suite.

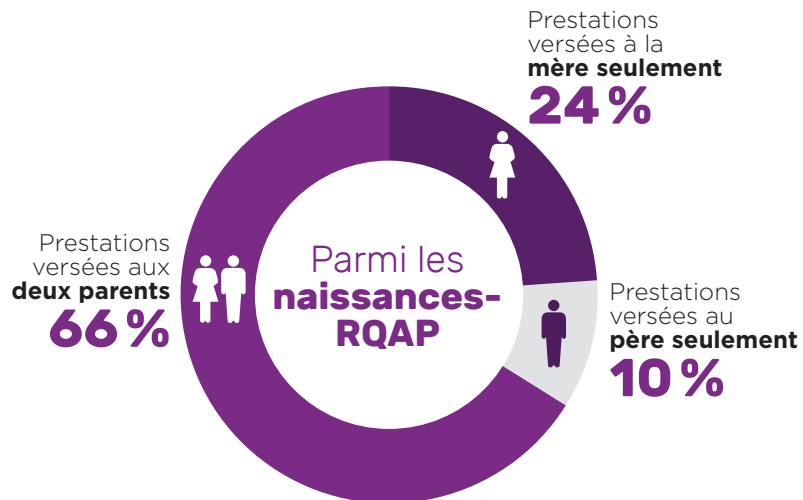


TAUX DE PARTICIPATION AU RÉGIME



Le taux de participation au Régime a connu **une hausse de 6,2 points** de pourcentage depuis 2006.

LES NAISSANCES ET LES ADOPTIONS COUVERTES PAR LE RÉGIME (SUITE)

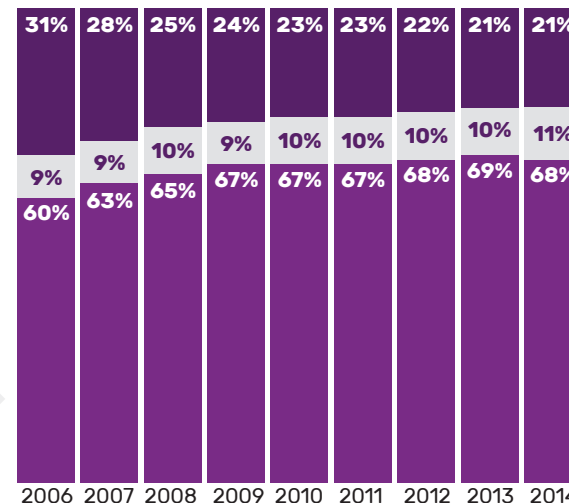


RÉPARTITION DES NAISSANCES-RQAP SELON LA PARTICIPATION DES PARENTS AU RÉGIME

- Les deux parents
- Père seulement
- Mère seulement

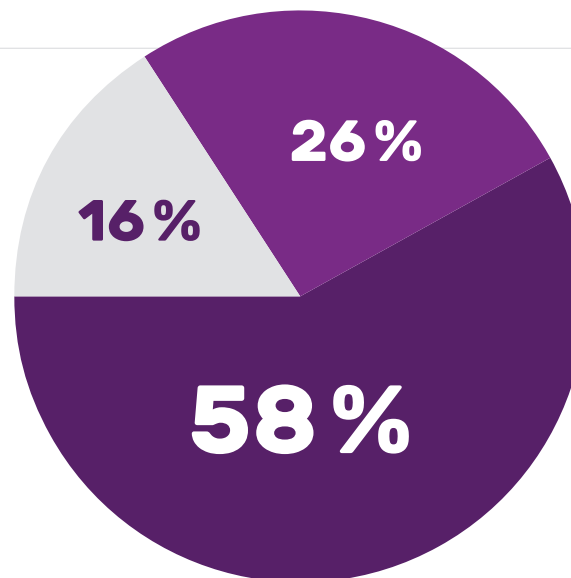


La présence des pères a atteint un sommet à **79 %** en 2013, soit une **hausse de 10 points** de pourcentage par rapport à 2006.



RÉPARTITION DES ADOPTIONS-RQAP SELON LA PARTICIPATION DES PARENTS AU RÉGIME DEPUIS 2006

- Les deux parents
- Père seulement
- Mère seulement

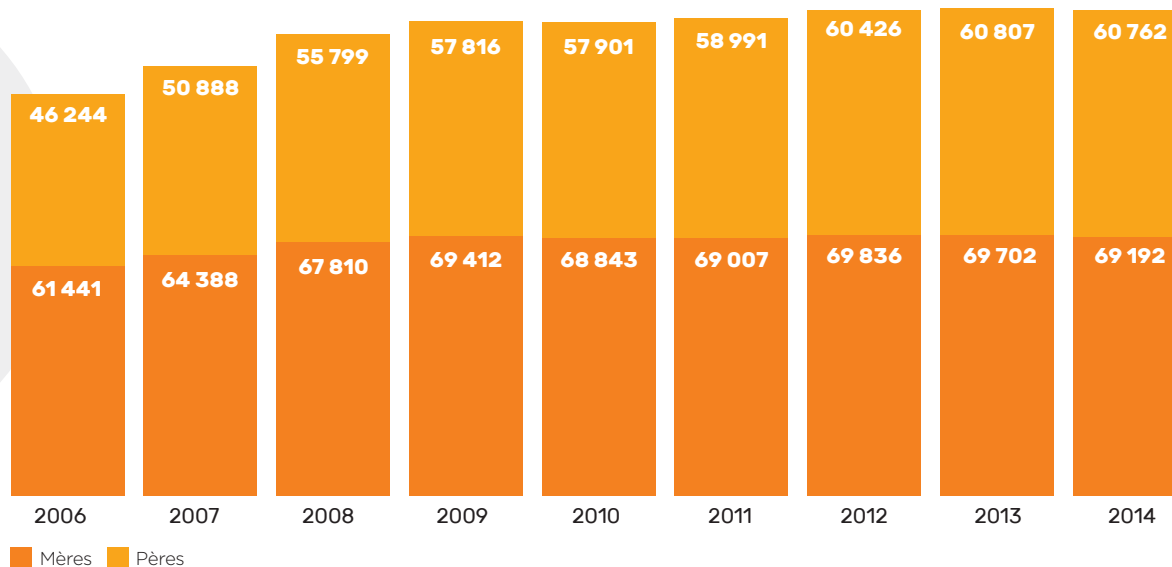


Depuis 2006, plus de **5 600 adoptions** sur 6 300, soit 89%, ont donné lieu à des prestations du Régime.



LES PRESTATAIRES DU RÉGIME, QUI SONT-ILS ?

PRESTATAIRES DU RQAP SELON L'ANNÉE ET LE SEXE



23 583 mères
et **18 717 pères** ont
reçu des prestations pour
3 événements ou plus
(naissances ou adoptions)
depuis 2006.



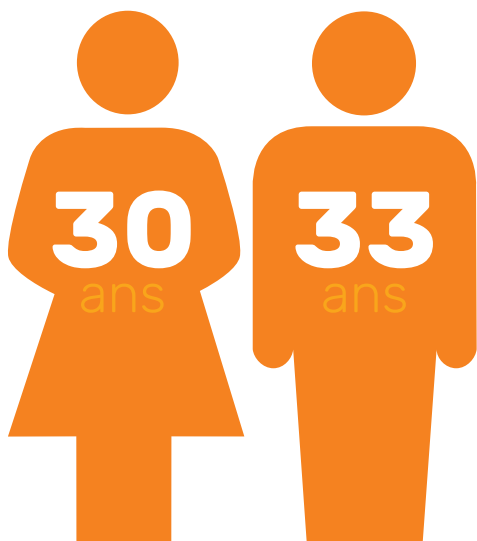
Les pères sont de plus
en plus présents au RQAP.
Ils représentaient
43% des prestataires en
2006 et **47%** en 2014.



Depuis 2006,
près de
40 000
travailleurs
autonomes
ont bénéficié
du RQAP.

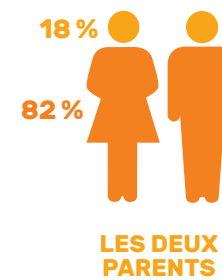
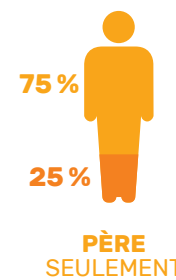
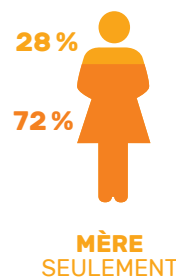
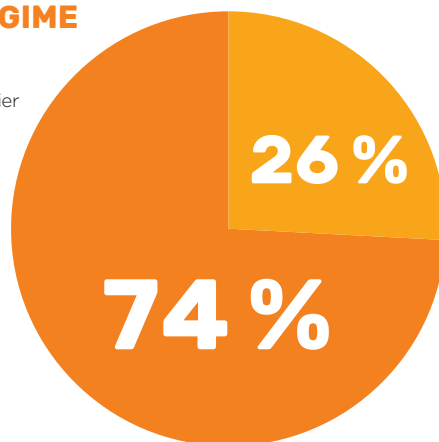


ÂGE MOYEN DES PRESTATAIRES



CHOIX DU RÉGIME

■ Base
■ Particulier



Les **travailleurs autonomes** se démarquent des autres prestataires par leur préférence marquée pour le Régime particulier (60%).

Les **parents adoptants** optent pour le régime de base dans une proportion de **66%**.

LES PRESTATAIRES DU RÉGIME, QUI SONT-ILS? (SUITE)

Contrairement aux prestations de maternité et de paternité, les **prestations parentales** peuvent être **partagées** entre les deux parents selon leur choix.







Les pères prestataires sont de plus en plus nombreux à prendre des prestations parentales. Ils sont passés de **31%** en 2006 à **35%** en 2014.

Depuis 2006, la proportion des mères prestataires qui utilisent des prestations parentales est stable à **98%**.





Parmi les parents qui prennent des prestations parentales, les mères utilisent en moyenne **16 semaines** de plus que les pères.

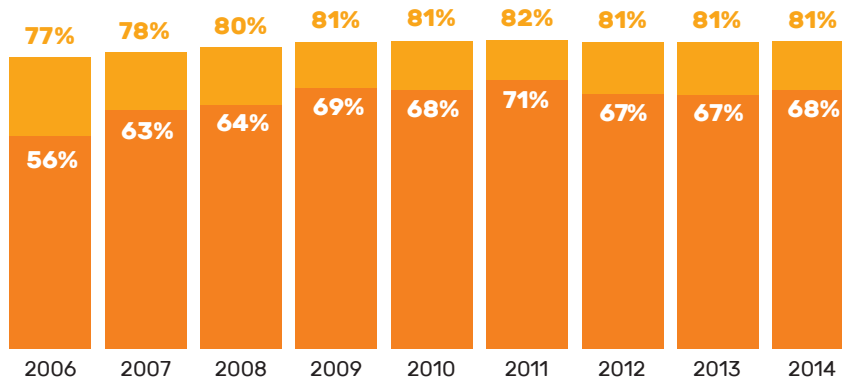
TYPE DE PRESTATION	DURÉE MOYENNE (DEPUIS 2006)
MATERNITÉ 	17,2 semaines
PATERNITÉ 	4,4 semaines
PARENTALES versées à la mère 	28,9 semaines
PARENTALES versées au père 	13,3 semaines




Le **pourcentage de prise complète du congé** a augmenté de **4 points de pourcentage** depuis 2006.

POURCENTAGE DE PRISE COMPLÈTE DU CONGÉ

-  Tous les prestataires
-  Travailleurs autonomes



 68 % des **travailleurs autonomes** ont utilisé la totalité des semaines de prestations auxquelles ils avaient droit en 2014, ce qui représente une hausse de 12 points de pourcentage comparativement à 2006.



La proportion des **parents adoptants** qui utilisent la totalité des semaines de prestations offertes par le Régime se situe en moyenne à **83%** depuis 2006.

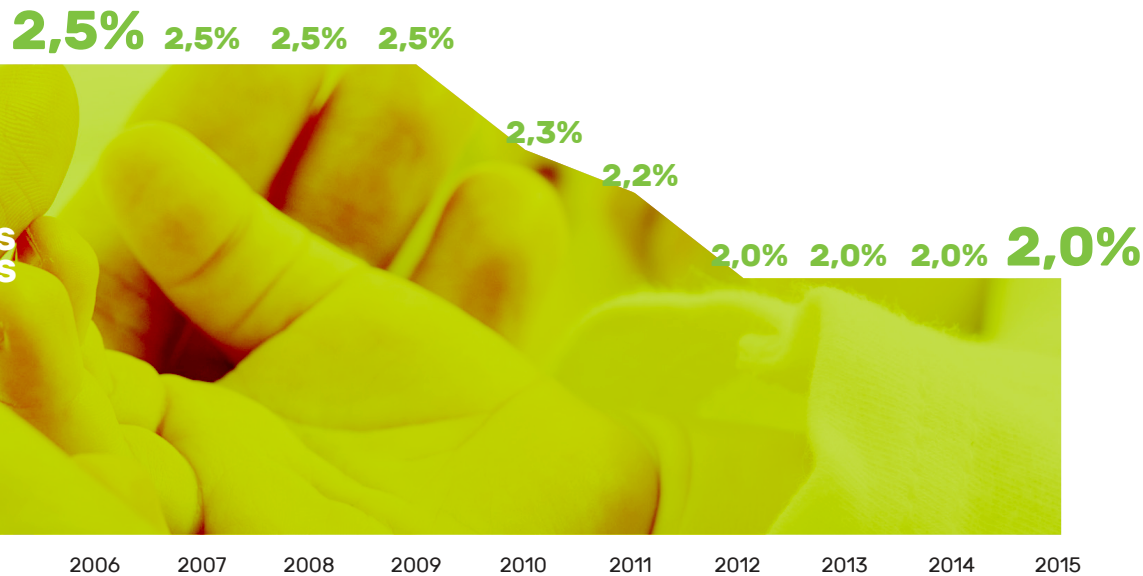
PRESTATIONS HEBDOMADAIRES MOYENNES VERSÉES EN 2015



519 \$ PRESTATION DE MATERNITÉ
621 \$ PRESTATION DE PATERNITÉ
489 \$ PRESTATION PARENTALE
615 \$ PRESTATION D'ADOPTION

SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME

RATIO DES FRAIS ADMINISTRATIFS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES DU RÉGIME





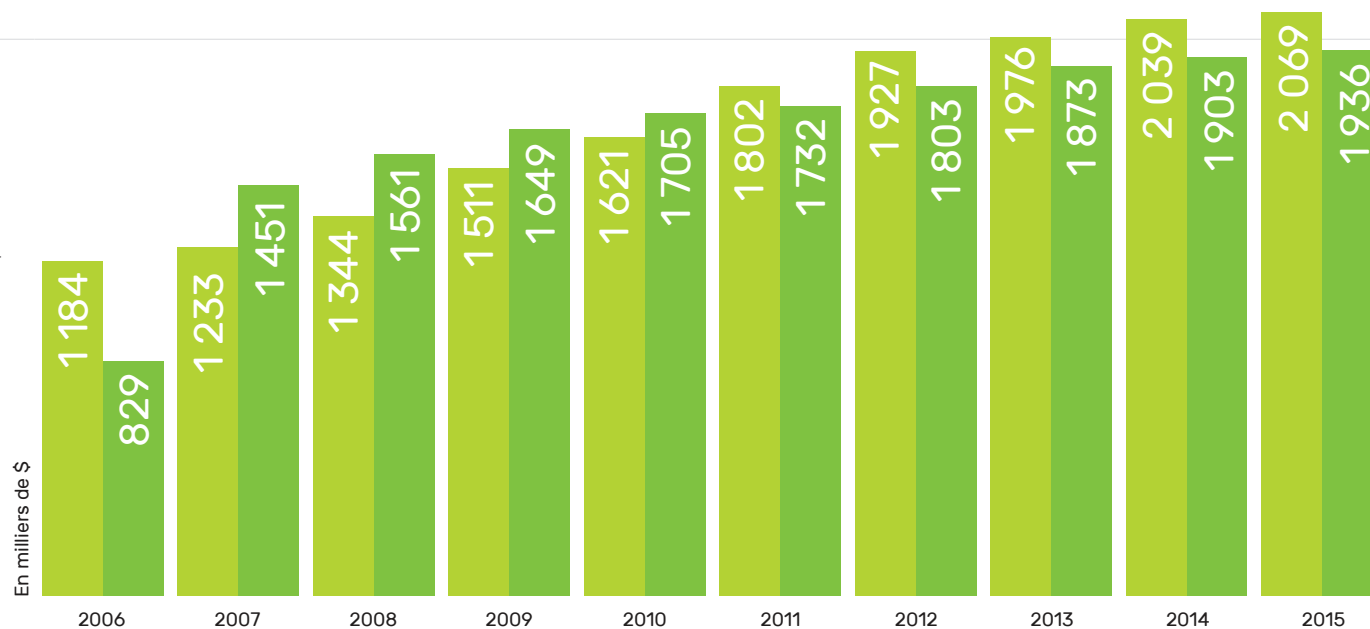
LES FRAIS ADMINISTRATIFS COUVRENT NOTAMMENT :

-  Le service téléphonique
-  Le traitement des dossiers
-  L'entretien des systèmes informatiques
-  La perception des cotisations par Revenu Québec

COTISATIONS PERÇUES ET PRESTATIONS VERSÉES

Note: Les prestations de 2006 n'incluent pas le montant de 346,6 M\$ que le RQAP a dû rembourser au gouvernement fédéral pour les prestations de maternité, parentales et d'adoption versées par le RAE aux résidents québécois dont la période de prestations avait débuté avant le 1er janvier 2006.

-  Cotisations perçues
-  Prestations versées



SERVICE À LA CLIENTÈLE

Taux de satisfaction de la clientèle de **99%** depuis 2006

EN 2015 SEULEMENT

Près de **134 000** nouvelles demandes déposées

Quelque **212 000** clients servis

Près de **600 000** appels reçus

80% des appels répondus en moins de 120 secondes

Offre de service en ligne permettant un délai de traitement moyen des demandes de **5 jours**

6:40



RÉPARTITION DES EMPLOYÉS DÉDIÉS AU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Rouyn-Noranda

132

85

Québec

27

Sainte-Anne-des-Monts

TAUX DE PARTICIPATION

Ratio correspondant au nombre de naissances-RQAP par rapport au nombre total de naissances survenues au Québec pendant une période donnée.

NAISSANCE-RQAP

Naissance pour laquelle au moins un des deux parents a reçu des prestations du RQAP.

ADOPTION-RQAP

Adoption pour laquelle au moins un des deux parents a reçu des prestations du RQAP.

TAUX DE PRÉSENCE DES PÈRES

Proportion des naissances-RQAP pour lesquelles le père a reçu des prestations du Régime.

TRAVAILLEUR AUTONOME

Travailleur ayant cumulé uniquement des revenus d'entreprise au cours de la période ayant servi à établir le revenu assurable.

POURCENTAGE DE PRISE COMPLÈTE

Proportion des événements pour lesquels les prestataires ont utilisé la totalité des semaines de prestations offertes par le Régime, et ce, en tenant compte de l'option de régime choisie.

PRESTATIONS DE MATERNITÉ, DE PATERNITÉ ET PARENTALES

Prestations versées exclusivement lors d'une naissance.

PRESTATIONS D'ADOPTION

Prestations versées exclusivement lors d'une adoption.

NOTES

Les statistiques présentées aux pages 3 à 6 de ce document portent sur les années 2006 à 2014 inclusivement. Puisque les parents peuvent toucher des prestations du RQAP au cours des 52 semaines suivant la semaine d'une naissance ou d'une adoption, les informations complètes portant sur l'ensemble des événements de l'année 2015 seront disponibles seulement au début de l'année 2017.

Les prestataires sont comptabilisés sur base cohorte, c'est-à-dire selon l'année de la naissance ou de l'adoption. Les volumes de prestataires peuvent donc différer de ceux présentés dans les statistiques officielles et dans les rapports annuels de gestion, lesquels sont comptabilisés selon la date de début des prestations. À noter : un même prestataire peut être comptabilisé plus d'une fois s'il a reçu des prestations pour plus d'une naissance ou d'une adoption au cours de la période couverte par le bulletin statistique.

